

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°034/2020

Objet : Arrêté de police de circulation pour cause de travaux

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux de renouvellement d'appareil de fontainerie demandés par la société SUEZ Eau France qui auront lieu à partir du 09 septembre 2020 au lieu-dit Le Poirier, pendant 15 jours,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera perturbée au lieu-dit Le Poirier à partir du 09 septembre 2020 pendant 15 jours.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement sera interdit aux abords de la bouche à incendie et la vitesse sera réduite à 30 km/h. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 27 août 2020

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

